



By Revenu Pierre

Studéa Mont-Houy Valenciennes (59)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 6715B

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Studéa Mont-Houy 14/16 Rue Jean Bernier 59300, Valenciennes	Total HT	52 600 €
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexit.fr	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	SYNDIC AND CO 1 rue Georges Herbaut 59310, Orchies 03.20.71.73.58	Dont prix honoraires HT	2 600 €
Notaire programme	SCP PANTOU CARRION NOTAIRES ASSOCIES 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr	Montant TVA	520 €
Référence cadastrale	Section R n° 674, 675, 647, 209, 870	Total TTC	53 120 €
		Frais Notaire	5 600 €
		Total acte en mains	58 720 €
		Rentabilité brute HT / HT	4.7 %
		Numéro copropriété	92
		Numéro d'exploitation	G302
		Type de lot	T1
		Surface	20.03 m ² Carrez
		Niveau / étage	3
		Balcon	
		Parking	Non
		Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	247 €	Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 - 01/09/2018 - 31/08/2027
Fonds de travaux (annuel)	23 €	Loyer annuel HT	2 469 €
Taxe foncière (2025)	452 €	Mode d'indexation	Annuelle - IRL - garantie min à 1.5% /an
Dont TOM remboursée	0 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		COMMENTAIRE	
Date de la dernière AG	30/06/2025	Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	Classement de résidence de tourisme	non
Année de construction	2007	COMMENTAIRE	
DAT et livraison	-	En 2021 l'exploitant a demandé l'accord des propriétaires pour la réfection de la cafétéria à sa charge, pour un montant de 25 K€. Loyer après indexation au 01.10.2025.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 28/11/2025 à 10:46